

**ASSEMBLÉE NATIONALE**19 janvier 2026

---

**INSCRIRE LA MOUVANCE DES FRÈRES MUSULMANS SUR LA LISTE EUROPÉENNE  
DES ORGANISATIONS TERRORISTES - (N° 2344)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 11

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Le Gall, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Après l'alinéa 23, insérer l'alinéa suivant :

« Considérant l'échec de la commission d'enquête sur les liens existants entre les représentants de mouvements politiques et des organisations et réseaux soutenant l'action terroriste ou propageant l'idéologie islamiste du groupe Droite Républicaine, qui inspire directement cette proposition de résolution européenne ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe la France insoumise entend ajouter l'alinéa suivant aux considérants de cette PPRE : « Considérant l'échec de la commission d'enquête sur les liens existants entre les représentants de mouvements politiques et des organisations et réseaux soutenant l'action terroriste ou propageant l'idéologie islamiste du groupe DR, qui inspire directement cette PPRE ».

Cette PPRE nous est présentée dans le contexte spécifique de la commission d'enquête « sur les liens existants entre les représentants de mouvements politiques et des organisations et réseaux soutenant l'action terroriste ou propageant l'idéologie islamiste », à l'initiative du groupe DR. Le rapport final de cette commission a été publié le 17 décembre dernier.

Cette commission a été un réel échec pour le groupe DR, puisqu'elle n'a pas réussi à prouver qu'il y a des connivences entre des mouvements politiques et des organisations terroristes ou islamistes.

En effet, lors de son audition à l'Assemblée nationale le 17 novembre 2025, le préfet de l'Aube Pascal Courtade, a affirmé qu'« au niveau français, je ne connais pas de stratégie constituée d'influence de la mouvance auprès des partis politiques ».

De même, Nicolas Lerner, directeur général de la Sécurité extérieure affirme lui aussi « l'absence d'élément prouvant des connivences structurelles au sens de plan d'action, de programme, d'échéance, d'agenda communs. »

Hugues Bricq, Directeur du renseignement à la préfecture de police de Paris, explique également que : « nos missions sont définies et circonscrites et c'est grâce à la surveillance que nous exerçons, notamment avec des techniques intrusives, sur nos propres objectifs que je peux vous le dire : il n'existe pas de liens documentés entre les objectifs que nous suivons et des élus ou des partis. ».

Ainsi, comme cette commission d'enquête a été un échec total, le groupe DR tente de se rattraper en nous présentant cette PPRE, tout aussi pauvre d'un point de vue intellectuel et juridique que leur commission d'enquête.